



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

Nombre de membres  
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67  
Membres présents : 41  
· dont suppléés : 2

Membres représentés : 7

Votants : 48

Date de la convocation  
19 septembre 2019

Secrétaire de séance :  
Nadège LEFEBVRE

L'An DEUX MILLE DIX-NEUF, le 26 septembre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni Cottenchy, sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE**.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MAILLART, PREVOST, BLIN, LEFEVRE (suppléante de M. DEPRET), SAINT-QUENTIN (suppléante de M. LECLABART), FLAMANT, WU, HALL, PETIT, LEFEBVRE, NANSOT.

Messieurs COTTARD, DESROUSSEAUX, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, DOUCHET, HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LEVASSEUR, LECONTE, CARON, HENNEBERT, JUBERT, VAN GOETHEM, GORET, DAIGNY, HEYMAN, RICARD, MOURIER, LAMOTTE, REMY, VAN DE VELDE, DRAGONNE, LEROY, PELTIEZ, MAROTTE, CLEMENT.

● Disposaient d'un pouvoir :

Mme BLIN de M. DURAND, M. CAPELLE de Mme ATTAGNANT, Mme PREVOST de M. VAN OOTEGHEM, M. DOVERGNE de M. DUTILLEUX, M. REMY de Mme ROUX, Mme LEFEBVRE de Mme BLONDEL, M. LAMOTTE de M. LOGEART.

● Absent(e)s :

Mesdames MARCEL, MARSEILLE,  
Messieurs AUBRY, BARRE, FRANCELLE, AMARA, BINET, POTTIER, VERMEIL, BERTRAND Jacques, GAUMONT, PICARD, BIECKENS, DALRUE.

● Excusés :

Messieurs BERTRAND Gilbert, MONTAIGNE, TEN, FRANCOIS et SZYROKI.

**Objet : REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL DE LA CCALN**

Rapport de Monsieur SURHOMME Alain, 1<sup>ER</sup> Vice-Président

Figure en annexe, le projet de règlement intérieur du personnel de la CCALN.

Le Comité Technique, réuni le 9 septembre 2019 a rendu un avis favorable,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 septembre 2019,

Le règlement intérieur est destiné à tous les agents de la Communauté de Communes, titulaires et non titulaires, pour les informer au mieux sur leurs droits, notamment en matière de congés, de formation, de prestations sociales, mais aussi sur leurs obligations, leurs responsabilités et sur les consignes de sécurité à respecter.

**Après en avoir délibéré à la majorité (Contre : Daigny, Cottard), le Conseil Communautaire :**

- Entérine le Règlement Intérieur du personnel CCALN, tel qu'il figure en annexe ;
- Autorise le Président et le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME



Fait et délibéré le 26 septembre 2019  
à COTTENCHY

Le Président,

Alain DOVERGNE

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le...01/10/19

Affiché le ...01/10/19.....